

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



PROMOTION ET COMMUNICATION

Concours Général Agricole (CGA) des produits

Les + OBJECTIFS

→ Chaque année, depuis 1870, le CGA des produits met en compétition les meilleurs vins et les meilleurs produits du terroir des régions françaises. Ce concours officiel porté par le Ministère chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire, met en valeur les meilleures productions issues de l'agriculture française. En cela, il participe à la recherche d'une alimentation saine et de qualité pour tous, objectif poursuivi à la fois par le ministère et la profession agricole. Depuis 2010, le ministère délègue aux Chambres d'agriculture et à la société Comexposium l'organisation du CGA. La Chambre d'agriculture assure la réalisation de ce concours en lien avec les organisations professionnelles.

Pour QUI ?

→ Tous les producteurs (vins, eaux de vie, autres produits) répondant au règlement national et régional des produits proposés.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

Sous la tutelle du Ministère chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire (en local, la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin), différents concours sont ouverts :

- Les vins d'Alsace
- Les eaux de vie, en partenariat avec l'AVA pour l'organisation de la présélection à Colmar :
 - Contact avec les concurrents.
 - Saisies informatiques.
 - Prélèvements.
 - Co-organisation de la présélection.
 - Participation à la finale de Paris lors du salon de l'agriculture (uniquement pour le concours des vins).
- Les autres produits :
 - Contact avec les concurrents.
 - Organisation des concours expérimentaux.
 - Prélèvements et pose des scellés avant l'envoi au CGA à Paris. L'envoi est sous la responsabilité du producteur.



BÉNÉFICE CLIENT :

- Une équipe pluridisciplinaire maîtrisant l'ensemble des étapes de l'organisation.
- Travail de proximité avec le Commissaire Régional (Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin) et l'Association des Viticulteurs d'Alsace.
- Bonne adaptation aux évolutions du Concours Général Agricole des Produits.



Infos pratiques

Contact
Frédéric Roy
03 89 20 98 03
frederic.roy@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

La Chambre d'agriculture ne facture pas cette prestation. Les participants règlent directement leurs droits d'inscription au Concours Général Agricole à Comexposium. Concernant les Vins et les Eaux de Vie, les frais engendrés par la Présélection sont facturés par l'Association des Viticulteurs d'Alsace.
Plus d'informations : www.alsace.chambre-agriculture.

